

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2015

SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN DE SÉCURITÉ - (N° 3290)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL14 (Rect)

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE UNIQUE

I. - Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« Rappelle son soutien à la création d'un corps européen de garde-frontières ; »

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de placer l'ancien alinéa 25 après l'alinéa 20 par souci de cohérence de la proposition de résolution et intègre des modifications rédactionnelles.